

DELIBERATION N° 82/109 : ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE RELATIVE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DE LA S.C.I. REMBRANDT/DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 26 Mai 1981 relative au classement dans la voirie communale de la rue Georges de la Tour, située entre l'Avenue de Génobois et la S.C.I. "Les Jardins de Ludres", sur une longueur de 210 m, et faisant partie de la voirie de la S.C.I. Rembrandt.

Aux termes de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

La Direction Départementale de l'Équipement ayant établi le 27 Juillet 1982 un rapport favorable relatif au classement sollicité, il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de compléter le dossier d'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT,
- demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le classement dans la voirie communale de la voirie de la S.C.I. Rembrandt,
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publicité de ladite enquête, conformément aux textes en vigueur.